

3 juillet 2020

Tensions d'approvisionnement sur les stylos d'adrénaline : l'ANSM et l'AFPRAL demandent aux patients de conserver leurs stylos jusqu'à la date de péremption

En raison de tensions d'approvisionnement sur les stylos d'adrénaline (ANAPEN, EMERADE, EPIPEN et JEXT), l'ANSM et l'AFPRAL¹ demandent aux patients de conserver leurs stylos jusqu'à leur date de péremption avant de les renouveler en pharmacie. La situation devrait s'améliorer en fin d'année 2020.

Les stylos d'adrénaline EMERADE ne sont plus disponibles en pharmacie depuis février 2020, dans l'attente de corriger un [risque de dysfonctionnement](#) qui peut obliger à exercer une forte pression sur le stylo pour l'actionner. Le laboratoire qui devait initialement commercialiser de nouveaux stylos à l'été 2020, ne sera finalement pas en mesure d'en livrer avant octobre 2020. Cela va créer des tensions d'approvisionnement sur les autres spécialités (ANAPEN, EPIPEN et JEXT).

Information pour les patients et leur entourage

Pour éviter toute rupture de stock sur ces stylos, nous demandons aux patients ou à leur entourage de ne pas renouveler leurs stylos d'adrénaline, quelle que soit la spécialité, avant la date de péremption.

Nous vous rappelons de toujours emmener avec vous (ou pour votre enfant) deux stylos d'adrénaline.

Information pour les établissements scolaires

Nous demandons aux directeurs d'établissements scolaires et aux infirmiers et médecins scolaires de ne pas renouveler les stylos d'adrénaline stockés dans les écoles, collèges ou lycées, en vue de la rentrée scolaire, s'ils n'ont pas atteint la date de péremption.

Information pour les professionnels de santé

Pharmaciens

Nous demandons aux pharmaciens, lors d'un renouvellement de prescription de stylo d'adrénaline, quelle que soit la spécialité, d'interroger les patients ou de vérifier avec eux la date de péremption des stylos encore en leur possession et de les inviter à les conserver s'ils ne sont pas périmés avant le renouvellement de la prescription.

Allergologues et établissements de santé

Enfin, [nous rappelons](#) que l'utilisation des stylos d'adrénaline doit être réservée dans la mesure du possible pour l'usage par le patient lui-même et/ou par son entourage en raison de leur facilité d'administration. Nous invitons en conséquence les établissements de santé et les professionnels à se munir de spécialités alternatives contenant de l'adrénaline indiquées dans le traitement des chocs anaphylactiques.

¹ AFPRAL : Association Française pour la Prévention des Allergies